

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A l'Assemblée Générale du 19 septembre 2020 Participation au GIE Icam

Le Conseil d'Administration a approuvé dans sa séance du 16 mai 2020, la participation de l'Association au GIE Icam en cours de création conformément aux principes définis ci-après. L'Assemblée générale est appelée à approuver cette décision.

GIE ICAM – Note de Synthèse

Dans le cadre du développement de l'ICAM et de l'optimisation des enjeux financiers portant nos activités, le Groupe a proposé la création d'un GIE (Groupement d'Intérêt Economique).

Rappel du contexte

Depuis 2018, nous disposons de comptes combinés certifiés permettant de présenter le modèle économique de l'ICAM à des tiers. Cette combinaison met en valeur la diversification de nos revenus par rapport à nos pairs, la gestion prudentielle de nos engagements (un endettement maîtrisé avec des réserves de trésorerie importantes) et la résilience de nos activités, peu sensibles aux cycles économiques.

Si cette combinaison des comptes est appréciable en termes de présentation, elle n'a qu'une valeur illustrative et aucune entité ne peut se prévaloir auprès des tiers de la force économique du groupe. Cette situation a conduit plusieurs de nos entités à contracter, ces dernières années, des emprunts à des taux d'intérêts excessifs.

Le GIE ICAM permet de répondre à cette problématique en apportant, aux engagements d'une entité ICAM qui le solliciterait, la solidité financière de l'ensemble des membres du groupement.

Le GIE : un outil d'optimisation de nos financements (et de sollicitation de cautionnements publics)

Le projet de rénovation du campus Icam de Lille qui représentera un engagement financier important a souligné le besoin de mettre en avant la force du modèle économique de l'ensemble des entités ICAM.

En effet l'engagement solidaire des entités ICAM, au travers de la mise en place d'un GIE, est aujourd'hui la condition nécessaire pour obtenir les cautionnements publics de la Région des Hauts de France et de la Métropole Européenne de Lille pour le financement de notre projet.

Le GIE pourrait aussi permettre de ré-ouvrir les négociations avec nos banques sur des engagements financiers passés et d'en réduire le poids des charges financières.

Gouvernance et fonctionnement du GIE

La gouvernance du GIE ICAM encadre précisément les conditions de sa sollicitation :

- Seuls les projets structurants du groupe peuvent faire l'objet d'une caution du GIE
- Chaque entité est représentée dans la gouvernance du GIE
- Chaque engagement du GIE nécessite l'approbation à la majorité des 2 tiers des membres
- Tout changement de l'objet du GIE ou de ses statuts doit être approuvé à l'unanimité